

Ceci ne peut que signifier une meilleure sécurité d'accès au marché américain pour les exportateurs canadiens. C'est précisément ce que le gouvernement était déterminé à réaliser.

AGRICULTURE

Les agriculteurs des Prairies profiteront d'un accès plus sûr au marché américain. Ils bénéficieront d'une réduction des barrières érigées par les États-Unis en matière de commerce des produits agricoles - notamment des tarifs douaniers, des quotas d'importation et des barrières techniques - ainsi que de l'établissement d'un nouveau mécanisme bilatéral de règlement des différends. Dans le cadre du commerce bilatéral, les subventions à l'exportation seront interdites.

Les États-Unis ont accepté de tenir compte des intérêts du Canada en matière d'exportations lorsqu'ils auront recours aux subventions en ce qui concerne les exportations de produits agricoles vers des pays tiers, ce qui profitera aux producteurs de céréales des Prairies.

Aux termes de l'Accord, les États-Unis n'imposeront pas de contingents d'importation sur les produits canadiens contenant moins de 10 % d'édulcorants, ni sur les grains ou les produits du grain.

Les États-Unis et le Canada ont convenu d'oeuvrer ensemble à la ronde Uruguay en vue de réaliser à l'échelle mondiale l'élimination de toutes les subventions qui perturbent le commerce agricole.

Par le passé, les producteurs canadiens de bétail et de boeuf ont vu leurs exportations bloquées au moment où les États-Unis déclenchaient leurs restrictions à l'importation de viande, souvent à la suite d'exportations d'outre-mer. L'Accord dispensera le Canada des restrictions imposées aux termes des lois américaines relatives à l'importation de viande.

Les subventions que le Canada verse, en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, aux produits expédiés aux États-Unis par le port de Vancouver seront éliminées. Cette mesure aura peu d'incidence sur les ventes de céréales.